

Date : 19/08/2013
 Pays : FRANCE
 Edition : Rouen Agglomération
 Page(s) : 49
 Rubrique : France-Monde
 Diffusion : (84643)
 Périodicité : Quotidien
 Surface : 24 %



[➤ Cliquez ici pour voir la page de l'article](#)

Très réticent au non-cumul

Le texte a été adopté en première lecture à l'Assemblée mais il se heurte toujours à de très fortes réticences de nombreux sénateurs, à droite comme à gauche.

La chambre haute du Parlement aura à se prononcer sur deux projets de loi défendus par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls. Le premier, un projet de loi organique, prévoit l'interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur. Le deuxième, un projet de loi ordinaire, interdit toutes fonctions exécutives locales aux députés européens.

Le PS divisé

Les 18 divise
Les deux projets de loi ont déjà été repoussés par la commission des lois du Sénat, augurant des débats bouleux. Plusieurs sénateurs sont montés au créneau pour exprimer leur opposition. C'est le cas notamment du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen). Ses 18 voix sont pourtant déterminantes au Sénat pour le gouvernement puisque la gauche détient 177 sièges sur 348, soit une majorité de trois voix.

Le groupe a indiqué mardi qu'il allait invoquer la spécificité du Sénat, en tant que représentant des collectivités locales, et souligner que le projet de loi ne peut par conséquent s'appliquer aux sénateurs.

Le chef de file des sénateurs RDSF, Jacques Mézard, a demandé aussi au gouvernement de renoncer à la

procédure accélérée (une lecture par chambre)
« pour permettre d'avoir un vrai travail législatif et un débat équilibré ».

Pour Gaëtan Gorce, si cette réforme



Manuel Valls défendra le texte « n'est pas accompagnée d'autres réformes, la loi sur le non-cumul (que je voterai) n'atteindra aucun des objectifs espérés (...) Les mandats libérés par le non-cumul ont toutes les chances d'être occupés par des clones : anciens collaborateurs, parents proches ou faire-valoir », écrit le sénateur socialiste sur son blog.

Les communistes et les écologistes voteront le texte mais les sénateurs PS sont divisés. Le président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel, ou celui de la commission des Lois,

Jean-Pierre Sucur, y sont favorables, mais il n'en est pas de même du président de leur groupe, le sénateur-maire de Dijon, François Rebsamen, qui a manifesté, lors de

Conscient de ce tir de barrage, Manuel Valls a prévenu mardi qu'il

« pas question »
que les sénateurs soient exclus du
projet de loi sur le non-cumul des
mandats.

« Si l'on souhaite un bicamérisme équilibré, alors Sénat et Assemblée doivent être traités de la même manière »
 , a dit le ministre de l'Intérieur dans une interview au monde.fr.

une interview au monde.fr.

Promise par François Hollande lors de la campagne présidentielle, la mise en place du non-cumul des mandats s'est avérée un long parcours du combattant pour le gouvernement. C'est finalement la décision de reporter son application à 2017 qui a largement contribué à lever les réticences à l'Assemblée nationale.